

# «Crédit Agricole : des résultats de haut niveau»

Source : 60 " secondes – Groupe Crédit Agricole du 9 février 2023



## Quel contraste entre les résultats du groupe et le résultat des négociations nationales sur les salaires !!!!!



«Agir chaque jour dans votre intérêt...»  
sauf quand il s'agit des salaires des femmes et  
des hommes de l'Entreprise !



**BULLETIN D'ADHESION 2023**

Mme/ M. **PRENOM**..... **NOM** .....

Date de naissance : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

Adresse personnelle .....

Code postal : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Ville : .....

N° de téléphone **portable personnel** : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

**E-mail personnel** : ..... @ .....

Date d'entrée à la CR : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Fonction (métier) : .....

Classe : ..... Niveau de classification (RCE) : Position .....

Lieu d'affectation :  Siège / Service.....  GIE-FILIALE Site.....  
 Réseau : Agence .....

Niveau classification		Prélèvement trimestriel	Cotisation annuelle	Réduction impôts	Cotis annuelle nette
<input type="checkbox"/>	D5	24,00 €	96,00 €	63,36 €	32,64 €
<input type="checkbox"/>	E6-F7	28,50 €	114,00 €	75,24 €	38,76 €
<input type="checkbox"/>	F8-F9	32,50 €	130,00 €	85,80 €	44,20 €
<input type="checkbox"/>	G10-G11	39,00 €	156,00 €	102,96 €	53,04 €
<input type="checkbox"/>	H12-H13	45,50 €	182,00 €	120,12 €	61,88 €
<input type="checkbox"/>	I14-I15	52,00 €	208,00 €	137,28 €	70,72 €
<input type="checkbox"/>	J16-J17	56,00 €	224,00 €	147,84 €	76,16 €
<input type="checkbox"/>	Retraité TAU	18,00 €	72,00 €	47,42 €	24,48 €
<input type="checkbox"/>	Retraité RM	26,00 €	104,00 €	68,64 €	35,36 €
<input type="checkbox"/>	ALD	15,00 €	60,00 €	39,60 €	20,40 €

Je reconnais avoir été informé(e) que ma cotisation syndicale annuelle est payable par prélèvements trimestriels, qu'elle sera renouvelée par tacite reconduction, et qu'elle pourra évoluer en cours d'année, en cas de changement de situation professionnelle conformément aux dispositions de notre règlement intérieur général. Je conserve néanmoins le droit de la dénoncer à tout moment (tout trimestre entamé sera dû) conformément aux statuts du SNECA.

En ma qualité de débiteur du mandat SEPA, j'autorise le SNECA à envoyer les instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNECA. **(Je joins mon IBAN au bulletin)**

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives (fichiers adhérents, inscription aux formations, tenue de réunions/colloques/événements, cotisations...). La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi de l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées, et ne sont pas commercialisées. Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites.

**Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement en nous écrivant à : [dpo@sneca.fr](mailto:dpo@sneca.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.**

**En adhérant, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC (syndicales, fédérales et confédérales) afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et d'administration interne (fichiers adhérents, inscription aux formations, colloques/événements, état des paiements de cotisations...).**

A ..... Le..... **Signature :**

**ULTIME PROPOSITION...  
ULTIME DÉCEPTION...**



**INFLATION PRÉVISIONNELLE 2023 = 6%** (Source Banque de France)

... Et la Délégation Fédérale propose  
une **revalorisation limitée à 3.50%** (RCE/RCP, RCI, RCC),  
soit 3.10% d'augmentation générale.

**INACCEPTABLE !!!**



### Déclaration du SNECA suite à la NAO nationale sur les salaires 2023

La séance de négociation sur les salaires s'est déroulée le mardi 31 janvier à la FNCA. Les trois Organisations syndicales représentatives, le SNECA, la CFDT et SUDCAM, ont négocié pendant près de 6 heures avec les représentants patronaux de la Branche Crédit Agricole.

A cette occasion, le SNECA a souligné que malgré le contexte économique qui s'assombrissait, les Caisses régionales restaient solides et avaient profité des dernières belles années, pour constituer des stocks de provisions conséquents, complétés par plus de 4 Mds d'€ de Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Le SNECA a rappelé que depuis 2010, les résultats sociaux agrégés des Caisses régionales oscillaient entre 3 et 3,5 Mds d'€ par an, malgré les différentes crises traversées. Ces excellents résultats n'ont été possibles que grâce à l'engagement de tous les salariés.

L'inflation retenue pour la négociation s'établit à 5,60% sur 2023. Mais aujourd'hui, l'inflation sur les produits du quotidien est beaucoup plus importante. Les prix de l'alimentation ou de l'énergie sont supérieurs à 10% et les patrons des grandes enseignes de distribution craignent toujours un tsunami d'inflation pour 2023...

Le SNECA aurait souhaité que la délégation fédérale prenne en compte ces éléments dans les échanges. C'est pour ces raisons que le SNECA a demandé « *un geste mutualiste fort à destination de ces femmes et hommes de premières lignes qui attendent depuis trop longtemps cette reconnaissance de leurs dirigeants dans cette négociation sur les salaires* ».

Malheureusement, alors que le SNECA a réalisé des efforts significatifs pour parvenir un accord, la Direction a limité sa proposition à une augmentation de 3,5% des RCE/RCP/RCI/RCC, soit 3,10% d'augmentation générale, puisque la rémunération conventionnelle pèse en moyenne pour 88% dans la rémunération globale (les 12% restants correspondant à la REC et les rémunérations spécifiques des Caisses régionales).

Ces 3,10% sont largement inférieurs à l'inflation subie de plein fouet par nos collègues. Pour un collègue en position 9, cela correspond à une augmentation de 89€ bruts par mois. C'est notoirement insuffisant.

La FNCA estime que nous devons prendre en compte le versement de la PPV de 1200 € ce qui correspondrait à une augmentation de 2,82%. Le SNECA n'est pas d'accord avec cette position pour deux raisons. La PPV est versée one shot, alors que l'inflation actuelle continuera à produire ses effets dans les années futures. Par ailleurs, comme son nom l'indique la Prime de Partage de la Valeur permet de partager une partie de la valeur créée par les salariés. D'ailleurs, le texte de loi indique clairement « *qu'elle ne peut se substituer à aucun des éléments de rémunération (...) ni à des augmentations de rémunération* ».

Les négociations locales vont prendre le relais des négociations nationales. Le SNECA demandera une forte revalorisation des enveloppes individuelles pour permettre aux managers de récompenser un maximum de collaborateurs. Les enveloppes de REC devront être aussi revalorisées, a minima à hauteur de l'inflation. Enfin, le SNECA profitera des négociations locales pour demander des revalorisations significatives des périphériques salariaux. La balle est dans le camp de notre Direction. Elle a les moyens de compléter la négociation nationale qui reste très insuffisante au regard de l'inflation que nous continuerons à subir sur 2023.



## La fin du mépris ?

La direction acceptera-t-elle enfin de faire un geste mutualiste en faveur des salariés en augmentant les salaires à la hauteur des attentes ?

Dirigeants, ne décevez pas les salariés lors de la négociation nationale du 31 Janvier !

